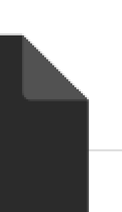
Comment se repentir du Shirk ?

Écrit par Sheikh Zayd Ibn Mohammed Al Madkhali . Publié dans Comprendre le Shirk



Comment se repentir du Shirk ?

Sheikh Zayd Ibn Mohammed Al Madkhali (Qu'Allah le préserve)

Le Shirk (Le polythéisme) de telle sorte qu'il exclu de la sphère de l'islam , consiste à donner un associé à Allah (Le Trés Haut) dans l'adoration de Sa divinité et dans son attribut de Maître, Créateur du monde. L'association se fait le plus souvent dans la divinité, et consiste à invoquer un autre à côté d'Allah (‘aza oua djal) ou à détourner au profit de l'autre certains actes cultuels tels que les offrandes, les actes objets de vœux, la peur, l'espérance et l'amour. Le Shirk constitue le plus grand péché...

Question :

Votre Éminence le Sheikh, certes, qu’Allah prolonge votre bienfaisance, et fasse qu’Il impose son affection pour vous sur Sa terre.

Le musulman doit-il obligatoirement prononcer à nouveau les deux attestations (**Ash-Shahadatayn**) et prier deux unités de prière lorsque celui-ci fait un acte qui fait partie du polythéisme (**Shirk**) et de la mécréance, comme le fait de visiter et d’invoquer l'occupant d'une tombe, alors qu’il sait parfaitement que cela est du polythéisme (**Shirk**) et de la mécréance. Sinon, lui suffit-il de se repentir de cet acte à partir du moment où il l’admet [son erreur] et le regrette d'un grand regret. Barak Allah ou fikoum

Réponse :

Louange à Allah et que la bénédiction et la paix d’Allah soient sur le Messager d’Allah, sa famille, ses compagnons et quiconque suit sa bonne voie. Ceci dit,

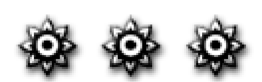
Le musulman qui tombe dans le polythéisme majeur (**Shirk Akbar**) en accomplissant un acte qui en fait partie à l’exemple de la personne qui pose la question en invoquant les occupants des tombes pour obtenir un bien ou éloigner un mal, ou encore en immolant [une bête] pour leur demander une bénédiction, alors cette personne est sortie de l’Islam.

Et à l’instant même où la personne regrette cet acte grave et qu’elle souhaite revenir vers l’Islam, alors elle doit obligatoirement prononcer à nouveau les deux attestations (**Ash-Shahadatayn**), faire le bain rituel (ghousl) et il lui est recommandé de prier deux unités de prière, de multiplier les demandes de pardon du fait d’être tombé dans cette une injustice énorme qu’est le polythéisme majeur.

Le repentir de la personne doit également respecter les conditions exigées et qu'il convient d'observer pour le repentir du repentant et qui sont les suivantes :

Arrêter immédiatement le péché, la détermination à ne pas retourner à ce péché dans le futur, le regret du péché qui a été commis conformément à la parole d’Allah le Très Haut – qui dit : « **O vous qui avez cru! Repentez-vous à Allah d'un repentir sincère. Il se peut que votre Seigneur vous efface vos fautes et qu'Il vous fasse entrer dans des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, le jour où Allah épargnera l'ignominie au Prophète et à ceux qui croient avec lui. Leur lumière courra devant eux et à leur droite; ils diront: "Seigneur, parfais-nous notre lumière et pardonne-nous. Car Tu es Omnipotent".** » [Sourate At-Tahrim – v 8]

Et Allah Seul accorde la réussite. Que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur notre Prophète Muhammad, ainsi que sur sa famille et ses compagnons.



Source : www.njza.net - التوبة من الشرك

Fatawa sur la croyance de Sheikh Zayd Ibn Mohammed Al Madkhali (hafidhahou Allah).

Traduction rapprochée : **AbuKhadidja Al Djazairy**